



INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 05.06.2014, 17:40 CET

RÉSULTAT DE L'OFFRE DU DIVIDENDE OPTIONNEL EN ACTIONS

41,2% des coupons de dividende seront payés sous forme d'actions nouvelles, émises pour un montant total de € 32,8 millions

Introduction¹

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14.05.2014 avait décidé de distribuer pour l'exercice 2013 un dividende brut de $\underline{\epsilon}$ 6,00 par action ordinaire, et $\underline{\epsilon}$ 6,37 par action privilégiée².

Le Conseil d'Administration a ensuite décidé d'offrir aux actionnaires ordinaires comme aux actionnaires privilégiés le choix entre le paiement du dividende de l'année 2013 en actions ordinaires nouvelles ou en numéraire, ou d'opter pour une combinaison de ces deux modalités de paiement. Le prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle a été établi à € 85,50. Les actions ordinaires nouvelles auront jouissance dans les résultats de Cofinimmo à dater du 01.01.2014 (premier dividende payable en juin 2015).

Les actionnaires ont été invités à communiquer leur choix entre les différentes modalités de paiement entre le 22.05.2014 et le 02.06.2014.

Résultat de l'offre

Un total de 41,2% des coupons de dividende 2013 ont été remis en souscription. Ceci a donné lieu à l'émission de 383 224 actions ordinaires nouvelles pour un montant total de ϵ 32,8 millions. Le prix de souscription de ϵ 85,50 par action ordinaire nouvelle s'est situé 2% en deçà de la moyenne pondérée du cours de l'action ordinaire durant la période de souscription³.

Le solde du dividende sera réglé en numéraire pour un montant total brut de € 46,6 millions⁴. Le paiement en numéraire et/ou la livraison des titres sera effectué à partir du 06.06.2014. Les actions ordinaires nouvelles seront admises sur Euronext Brussels le même jour.

Le capital social de Cofinimmo est désormais représenté par 17 337 349 actions ordinaires et 688 559 actions privilégiées.

Les fonds qui n'ont pas été versés en espèces seront utilisés par la société dans le cadre du financement de ses acquisitions et rénovations d'immeubles.

¹ Voir également le communiqué de presse du 14.05.2014, disponible sur notre site internet.

² Après retenue du précompte mobilier de 25%, ceci correspond à un dividende net de € 4,50 par action ordinaire et de € 4,7775 par action privilégiée.

³ Le cours moyen pondéré de l'action ordinaire durant la période de souscription étant de € 87,15.

⁴ Ce montant comprend le précompte mobilier sur dividendes afférent aux coupons réinvestis comme non réinvestis.





INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, embargo jusqu'au 05.06.2014, 17:40 CET

Pour tout renseignement:

Valerie Kibieta

Head of External Communication and Investor Relations Tel.: +32 2 373 60 36 vkibieta@cofinimmo.be **Ellen Grauls**

Investor Relations Officer Tel.: +32 2 373 94 21 egrauls@cofinimmo.be

A propos de Cofinimmo:

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3,1 milliards, représentant une superficie totale de 1 755 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux, l'immobilier de santé et de réseaux de distribution. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (Sicafi), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA). Au 31.03.2014, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élèvait à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

Follow us on:



